



## **Annexe n° 5 – Conditions d'exploitation du stationnement en ouvrage**



## Annexe 5 : Deux zones de stationnement : Parking C et parking D

### Stationnement gratuit pendant la première heure

#### **Par tranche de 24 heures :**

- Stationnement d'une durée comprise entre 1 heure et 6 heures : 0.30 € le quart d'heure sur la base de 0.90 € les 45 minutes
- Stationnement d'une durée comprise entre 6 heures et 12 heures : 0,25 E le quart d'heure (tarif applicable non rétroactif)
- Stationnement d'une durée supérieure à 12 heures (dans la limite de 24 heures de stationnement) : 15 €
- Tarif en cas de perte de ticket : 25 €

#### **Les tarifs retenus pour les abonnements :**

##### **Abonnés:**

- Location mensuelle d'une place voiture : 80 € TTC/mois
- Location au prorata (pour le 1er mois) :  $\frac{\text{Prix mensuel} \times \text{Nombre de jours restant}}{\text{Nombre de jours du mois concerné}}$
- Location annuelle d'une place de voiture : 960 € TTC

##### **Professionnels :**

- Location mensuelle d'une place voiture : 50 € TTC/mois
- Location au prorata (pour le 1er mois) :  $\frac{\text{Prix mensuel} \times \text{Nombre de jours restant}}{\text{Nombre de jours du mois concerné}}$
- Location annuelle d'une place de voiture : 600 E TTC
- Réalisation d'un nouveau badge en cas de perte: 15 euros

##### **Emplacements bicyclettes :**

Abonnement annuel d'un emplacement pour une bicyclette : 30 euros sous forme d'abonnements annuels,